

**A l'écoute des demandeurs d'emploi, des entreprises et de ses partenaires,
Pôle emploi met en place une démarche inédite de concertation**

Dans la perspective de la négociation de la convention tripartite qui liera Pôle emploi à l'Etat et à l'Unédic de 2019 à 2022, Pôle emploi déploie sur le territoire national une démarche de concertation pour écouter ses parties prenantes.

Après une phase de concertation interne, près de 500 agences Pôle emploi sont mobilisées pour accueillir, du 28 mai au 8 juin, des demandeurs d'emploi, des employeurs et des partenaires dans le cadre d'ateliers destinés à améliorer les services proposés par Pôle emploi en lien avec les besoins et attentes de ces publics. Environ 5 000 participants sont ainsi attendus dans les agences Pôle emploi.

Des thématiques telles que « Mieux vous accueillir et vous informer sur les services de Pôle emploi », « Sécuriser votre indemnisation tout au long de votre parcours », « Vous aider à concrétiser vos projets professionnels » ou encore « Réussir un recrutement, pour l'entreprise comme pour le recruté » vont être abordées avec les publics concernés.

La concertation permettra à Pôle emploi de prolonger les actions engagées depuis 2012 pour améliorer les services de l'établissement, tant en matière d'indemnisation que d'accompagnement du retour vers l'emploi et d'aide au recrutement. Fin 2017, 71 % des demandeurs d'emploi interrogés se disaient satisfaits de leur suivi par Pôle emploi (+ 7 points par rapport à 2014) et 71 % des entreprises se déclaraient satisfaites de leur dernière opération de recrutement par Pôle emploi (+ 6 points par rapport à 2014)*.

Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi, a déclaré à propos de la concertation : « Pôle emploi veille depuis plusieurs années à développer ses services et enrichir leur contenu en lien étroit avec les premiers intéressés, demandeurs d'emploi et entreprises, dans le souci permanent d'une réponse efficace à leurs besoins. Désormais, à travers cette démarche inédite de concertation, nous allons écouter les utilisateurs de nos services et ainsi nourrir les discussions avec l'Etat et l'Unédic sur notre future convention tripartite qui se tiendront à partir de la rentrée prochaine. »

* Source : indicateurs de la convention tripartite Pôle emploi-Etat-Unédic 2015-2018 pour l'année 2017